

MÉMORIAL
DES
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-huitième séance – Samedi 6 décembre 2003, à 16 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino*, maire, *M. Pierre Muller*, vice-président, *MM. Manuel Tornare*, *André Hediger* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2003, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B)¹.

Suite du deuxième débat

Département de M. Patrice Mugny, conseiller administratif (suite).

Page 62, cellule 310641, Théâtres et compagnies permanentes, groupe de comptes 365, Institutions privées (Théâtre du Caveau, page jaune 125).

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et démocrate-chrétien, ainsi que de l'Union démocratique du centre, demandant l'attribution d'une subvention annuelle de 100000 francs au Théâtre du Caveau.

M. Lionel Ricou (DC). Le Parti démocrate-chrétien propose un amendement visant à attribuer une subvention annuelle de 100000 francs au Théâtre du Caveau, subvention qui, rappelons-le, a été supprimée par le magistrat en charge

¹ Rapports, 3159.

du département des affaires culturelles. Le Théâtre du Caveau est une institution théâtrale genevoise qui fonctionne avec une petite équipe administrative de trois personnes employées à temps partiel; ses membres sont très actifs et très impliqués, et elle fait travailler de nombreux comédiens de la place.

Par le passé, ce théâtre a bénéficié du soutien financier des Unions chrétiennes. Lorsque, en 2002, ces dernières ont connu des difficultés financières, elles ont supprimé leur soutien au Théâtre du Caveau. Cette suppression a causé une grande incertitude quant à l'avenir des activités artistiques de celui-ci. Grâce à l'engagement sans faille des membres de l'association du même nom et du directeur dudit théâtre, le Caveau a pu renaître de ses cendres. De nouveaux projets ont été imaginés; certains ont déjà été réalisés, d'autres restent encore à concrétiser. Ce théâtre propose un répertoire varié de pièces allant de la comédie, avec *Un air de famille*, à la réflexion, avec *Prophètes sans Dieu*, citons encore un spectacle sur les droits de l'homme qui sera donné au mois de février 2004.

Après le retrait financier des Unions chrétiennes, le Théâtre du Caveau a connu une période de doute. Il était aux abois, car toute sa programmation était remise en question. Il a fallu toute la détermination de ses animateurs pour poursuivre l'aventure et convaincre le Conseil municipal d'alors de lui attribuer une subvention. Le Théâtre du Caveau a retrouvé un public en créant des pièces et en sollicitant des troupes extérieures, présentant des spectacles qui invitent notamment à la méditation et à l'exploration des émotions. Alors que ce théâtre est en voie de retrouver une vitesse de croisière et de se reconstituer un public, qu'il fourmille de projets – en témoigne sa programmation jusqu'en juin prochain – notre municipalité n'envisage rien de moins que la fin de ses activités en lui supprimant sans réelle justification sa subvention annuelle de 100000 francs.

Certes, la presse, à l'époque – M. Mugny en a parlé il y a un peu plus d'une demi-heure – s'est fait l'écho d'une proposition de ce même magistrat visant à donner la possibilité au Théâtre du Caveau de s'installer au Théâtre Pitoëff. Si cette proposition s'avérait sérieuse, elle ne manquerait pas pour autant de soulever de très nombreuses questions. J'en cite quelques-unes. Quelles sont les conditions et exigences du magistrat à l'égard du Théâtre du Caveau pour que celui-ci s'installe au Théâtre Pitoëff? Si le Théâtre du Caveau accepte d'intégrer le Théâtre Pitoëff, le magistrat est-il prêt à proposer le rétablissement d'une ligne budgétaire en sa faveur? Pendant combien de temps le magistrat est-il prêt à mettre le Théâtre Pitoëff à disposition du Théâtre du Caveau? Enfin, s'il y a bien des négociations avec le Théâtre du Caveau, où en sommes-nous et comment ledit théâtre a-t-il réagi aux propositions du magistrat? On le voit, beaucoup de questions restent en suspens.

Ce théâtre est en train de retrouver un nouveau souffle. Allons-nous lui couper sa subvention alors qu'il est en plein envol? Non, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, trop d'interrogations demeurent sans réponse. Nous ne

pouvons pas prendre la décision de supprimer une subvention sans avoir reçu des réponses à nos questions et des garanties quant à l'avenir de ce théâtre genevois. En attendant, nous vous invitons à soutenir notre amendement et à rétablir la ligne budgétaire de 100000 francs destinée au Théâtre du Caveau. (*Applaudissements.*)

M^{me} Claudine Gachet (R). Que comprendre des propositions de notre magistrat? Il veut faire des économies et utiliser les salles à disposition en ville de Genève, soit, mais allons regarder de plus près ses propositions, notamment celle faite au Théâtre du Caveau. Actuellement, ce dernier a de la peine à tourner, mais il tourne quand même avec une subvention de 100000 francs. M. Mugny propose à M. Fernandez, directeur du Théâtre du Caveau, de supprimer sa ligne budgétaire et de s'installer au Théâtre Pitoëff pour trois mois, d'octobre à décembre 2004; le Caveau recevra tout de même 50000 francs pour monter ses spectacles. Pour M. Fernandez, l'idée de jouer au Théâtre Pitoëff représente une formidable opportunité et une reconnaissance de la qualité du travail de son théâtre. Seulement, lorsqu'il va visiter les lieux, il réalise qu'il n'a pas les subventions suffisantes pour ces infrastructures: le bar est immense et les bénévoles ne suffisent pas; la salle a été refaite il y a trois ans, mais le tableau électrique est désuet et inutilisable.

Lors de notre rencontre, j'ai demandé à M. Fernandez ce qu'il lui faudrait. Mesdames et Messieurs, le budget nécessaire au Théâtre du Caveau s'élèverait à 400000 francs, soit 300000 francs pour le fonctionnement et 100000 francs pour la création, sans compter les travaux à entreprendre pour que le Théâtre Pitoëff soit utilisable. Voilà les économies proposées par notre magistrat! Voilà encore une hypothèse de travail bien coûteuse, si elle aboutissait! Est-ce cela que vous voulez pour Genève? Chambouler tout le monde de la culture, et que cela nous coûte encore plus cher?

Le groupe radical demande le rétablissement de la subvention de 100000 francs, et cela tant que le magistrat ne nous propose pas une politique claire et moins coûteuse.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Madame Gachet et Monsieur Ricou, en fait, dans l'idéal, je devrais vous suivre! Ce serait assez génial puisque, dans son état actuel, le projet en cours va me coûter beaucoup plus cher que ce que vous préconisez, effectivement. J'ai d'ailleurs à ce sujet une lettre enthousiaste de M. Benz, président de l'Association du Théâtre du Caveau, et je tiens à souligner que M. Fernandez est très content de l'avenir qui est en train de se des-

siner. L'idée sur laquelle se fonde ce projet est la suivante: de septembre à décembre 2004, M. Fernandez et la troupe du Caveau monteraient au Théâtre Pitoëff un spectacle pour lequel nous lui attribuerions 80000 francs, somme quasiment équivalente aux 100000 francs actuellement destinés à cette association. Cet argent serait prélevé sur les fonds généraux pour la création. Par conséquent, si vous rétablissez la subvention de 100000 francs, cela fera 100000 francs de plus pour le Théâtre du Caveau et j'en serai presque content.

Si cette expérience de l'automne 2004 réussit, en décembre prochain, dans le projet de budget 2005, nous vous demanderons, non pas 400000 francs, mais 200000 francs, somme qui, d'après les dernières négociations que nous avons menées avec les responsables du Théâtre du Caveau, semble suffisante pour permettre une saison au Théâtre Pitoëff. Cette association bénéficiera bien sûr également de fonds venant d'ailleurs, ce qui est déjà le cas maintenant. Le Théâtre du Caveau ne fonctionne pas uniquement grâce aux 100000 francs que la Ville lui donnait jusqu'à l'année dernière.

Je propose donc de maintenir ce qui est prévu dans le projet de budget 2004, en fonction des informations que je viens de vous donner, puisque nous avons un projet et que l'association concernée y adhère. Cela étant, si vous voulez ajouter 100000 francs supplémentaires pour pouvoir encore mieux réaliser ledit projet, sans devoir puiser dans les fonds généraux, je n'y suis pas opposé et je vous en remercie.

M. Lionel Ricou (DC). Etant donné les propositions du magistrat, nous nous proposons de retirer cet amendement.

Le président. Ce retrait vaut-il aussi pour ses autres cosignataires?

M. Jean-Marie Hainaut (L). Non, nous souhaitons voter sur cet amendement et par conséquent nous le maintenons.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 26 oui (5 abstentions).

Le président. Avant de passer à l'amendement suivant, je salue à la tribune du public notre ancienne collègue M^{me} Odette Saez. (*Applaudissements.*)

*Page 62, cellule 310647, Danse,
groupe de comptes 365,
Institutions privées (Soutien à la diffusion chorégraphique, page jaune 126).*

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Union démocratique du centre visant la diminution de la subvention allouée à la danse, compte tenu du sauvetage du ballet du Grand Théâtre. Cet amendement propose la suppression des 200000 francs inscrits à la ligne «Soutien à la diffusion chorégraphique».

M. Sylvain Clavel (UDC). Je voudrais préciser, Monsieur le président, que, malgré cette diminution de 200 000 francs, le montant attribué au soutien à la danse est encore de 1 million de francs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le nouveau magistrat en charge du département des affaires culturelles nous a, dès la rentrée, présenté ses objectifs, notamment au sujet de la danse contemporaine. Il a précisé qu'il souhaitait donner davantage de moyens aux associations au détriment du fonctionnement, c'est-à-dire favoriser avant tout la création, permettant ainsi une utilisation optimale des salles mises à disposition, entre autres en attribuant à la danse la salle communale des Eaux-Vives dès l'an 2004, sur la base d'un contrat de trois à cinq ans, ainsi qu'en encourageant l'Association pour la danse contemporaine (ADC).

Nous n'avons malheureusement pas le droit d'émettre un jugement personnel sur les spectacles présentés, et cela vaut sans doute mieux, car ce qui s'intitule «danse» est trop souvent synonyme d'exhibitionnisme malsain et de vulgarité. L'histoire des arts nous démontre la difficulté qu'ont eue les artistes novateurs à imposer leur personnalité. Certains y sont pourtant parvenus, mais peut-être d'autres sont-ils restés inconnus; tel est le risque de toute carrière artistique, qui est avant tout un choix librement consenti. Cessons donc de culpabiliser et de toujours redouter de laisser échapper le génie du siècle! N'encourageons pas systématiquement tous ceux qui croient avoir une idée, car le domaine artistique fourmille de gens qui ont des idées.

A la page 5 du *Journal de l'adc* 31, qui couvre la période de septembre à décembre 2003, je lis quels sont les objectifs de la danse contemporaine: «On ne peut plus danser, parce qu'on l'a tellement fait, parce que ce n'est plus intéressant, ni pour nous, ni pour le public. Nous sommes donc à la porte de l'abstraction totale où le public n'a plus sa place.» Ces propos ne sont pas nouveaux, puisque certains artistes qui se voulaient intellectuels et novateurs les proféraient déjà il y a cinquante ans.

Mais revenons aux choses sérieuses. Dans ces conditions, comment justifier l'octroi d'autant de moyens à des gens qui n'ont plus rien à dire? Le sauvetage du ballet du Grand Théâtre, nécessaire au prestige de la ville, nous a demandé de gros efforts en termes de sacrifice financier. Par conséquent, par le biais de cet amendement, le groupe de l'Union démocratique du centre propose une diminution partielle, de 200000 francs, de l'augmentation prévue pour la danse au budget 2004.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'ai deux ou trois éléments à vous transmettre, Monsieur Clavel. Premièrement, je crois que vous avez mentionné un lien avec le ballet du Grand Théâtre dans l'intitulé de votre amendement, ou en tout cas vous avez fait une allusion de ce genre. Je tiens à préciser que le million de francs supplémentaire attribué, par le biais de la motion M-395, au ballet du Grand Théâtre figurera au budget 2005 en tant que couverture de déficit, selon la décision prise le 7 octobre 2003, si j'ai bonne mémoire, quasiment à l'unanimité de votre Conseil. De toute façon, cette somme ne figure pas au budget 2004, que cela soit bien clair.

Deuxièmement, à une certaine époque, 960000 francs provenant des fonds généraux étaient dévolus à la danse contemporaine. Nous sommes passés à 1 million de francs, c'est-à-dire une progression de 40000 francs, ce qui n'est pas considérable pour le parent pauvre de la danse. La danse contemporaine est le secteur le moins subventionné, tous temps confondus, par la Ville de Genève et souvent par les autres collectivités publiques.

Nous avons décidé de consacrer cette somme de 1 million de francs à deux objectifs: 600000 francs resteraient dans les fonds généraux, dépendant de la commission de préavis qu'évidemment le magistrat finit en général par suivre, à moins qu'il se pose un gros problème, et 400000 francs seraient attribués à l'ADC pour favoriser des coproductions et des créations. Cela n'est pas contesté. En revanche, ce que vous contestez, ce sont les 200000 francs de la ligne «Soutien à la diffusion chorégraphique».

En fait, nous aurions pu attribuer cette somme à la Fête de la musique. Ceux qui se rendent à cette fête savent que dans la cour du Musée d'art et d'histoire ont lieu des spectacles de danse qui, évidemment, sont payants, parce qu'il faut un peu d'argent pour organiser cela. En outre, nous avons parfois tenté de faire durer ces spectacles quelques jours de plus. En l'occurrence, nous nous sommes dit que, contrairement aux musiciens et aux comédiens, les danseurs – surtout ceux qui ne sont pas membres d'une compagnie – ont rarement l'occasion de s'exprimer en public. En consacrant un peu plus d'argent à organiser cela, nous pourrions finir l'été avec des spectacles de danse régulièrement donnés au Musée d'art et d'histoire. Nous pourrions ainsi offrir une prestation estivale supplémentaire,

en offrant à des danseurs qui n'en ont pas souvent l'occasion la possibilité de se produire en public. Le but est justement de ne pas choisir des compagnies connues et des danseurs qui ont régulièrement du travail, mais des jeunes artistes qui aimeraient faire de la danse leur profession et qui pourraient trouver là un lieu pour s'exprimer. Voilà l'idée qui sous-tendait cette subvention de 200000 francs, voilà l'objectif de cette dernière.

Un point n'a pas été rectifié, car cela s'est produit au dernier moment; je profite de l'expliquer ici: il s'agit de la salle des Eaux-Vives. La Gérance immobilière municipale (GIM) a effectivement conclu un contrat avec l'ADC pour que cette dernière puisse utiliser ladite salle un certain nombre de jours par an et cela durant plusieurs années, en attendant l'ouverture de la Maison de la danse à Lancy. Vous connaissez comme moi le problème de la danse: il n'existe pas de lieu de spectacle pourvu d'une grande scène et d'une petite salle. Il y a de grandes salles avec de grandes scènes, comme je l'ai déjà expliqué, mais rares sont les grandes scènes avec une salle de 200 ou 250 places. Sachant que, la plupart du temps, il n'y a pas 1000 personnes qui vont voir un spectacle de danse, à moins que celui-ci soit donné par une troupe très connue, l'ADC, aux Eaux-Vives, a décidé d'inverser la configuration des lieux et d'utiliser la salle comme scène et la scène comme salle pour le public, avec des gradins. Cette solution répond à sa demande de manière très provisoire, car il ne s'agit que d'une salle de quartier, mais ensuite l'ADC pourra aller à la Maison de la danse.

Les responsables de l'ADC se sont rendu compte que, pour utiliser cette salle et ne pas se retrouver dans une situation délicate – je précise que l'ADC paie un loyer, même s'il y a un arrangement conclu avec la GIM – il leur fallait déplacer une partie des spectacles d'été prévus à l'origine au MAH, mais que cette solution permettait aussi à des artistes n'appartenant justement pas à des compagnies de venir y danser. Nous avons accepté cette solution, quand elle nous a été proposée, en modifiant un peu les données de notre accord.

J'en reviens à la somme de 200000 francs elle-même. Elle permettra en l'occurrence de prolonger la Fête de la musique pour les danseurs, de couvrir une partie des frais de fonctionnement – mais pas de fonctionnement administratif – et d'organiser des spectacles à la salle des Eaux-Vives qui ne soient pas des spectacles donnés par des compagnies. Je trouverais dommage que l'on supprime cette subvention. Je le répète, la danse contemporaine est pour le moment le secteur le moins bien doté à Genève dans le domaine artistique.

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le conseiller administratif, la danse contemporaine est le secteur le moins bien doté, mais en tout cas le plus émergent ces dernières années. Il faut se souvenir que cette expression artistique est partie de très peu, pour ne pas dire de rien, et que, petit à petit, notamment grâce au travail

continu, acharné et compétent de certains programmeurs ainsi qu'à la vitrine qu'a offerte à la danse contemporaine La Bâtie-Festival de Genève, ce mode d'expression a trouvé son public à Genève. Ce public constitue maintenant un socle dur; il ne s'agit plus simplement de quelques spectacles que nous allions voir, il y a de nombreuses années, à la salle Patiño, avenue de Miremont, et qui étaient dus à une chorégraphe argentine... Ce mouvement s'est structuré, l'ADC a fait ses preuves non seulement dans la qualité de ses programmations, mais également dans la gestion du projet d'envergure qu'est la Maison de la danse. Ce dernier n'a strictement rien à voir avec le ballet du Grand Théâtre, et il a été validé par une très large majorité du Conseil municipal.

Mais ce que je trouve plus regrettable, dans l'intervention de l'Union démocratique du centre, c'est qu'il ne s'agit pas seulement de remettre en question une ligne budgétaire de 200000 francs, mais que l'on tente de provoquer une espèce de nouvelle bataille d'Hernani. Je pourrais aussi établir une comparaison avec la bataille qui avait eu lieu concernant la pièce *Les Bonnes* de Jean Genet, ou à propos des spectacles du Living Theatre, il y a une quinzaine d'années. Bien que le préopinant de l'Union démocratique du centre s'en soit défendu, nous voyons poindre là derrière une volonté de brider une expression artistique qui lui a paru, ainsi qu'à son groupe politique, «obscène» – tel est le terme assez énorme qu'il a employé.

L'histoire du théâtre et de la danse contemporaine a montré que ces batailles qui ont eu lieu à un moment donné ont été complètement banalisées par les développements ultérieurs de ces expressions artistiques. Le ballet du Grand Théâtre donne en ce moment un spectacle de danse contemporaine qui a un titre un peu sulfureux; j'y suis allé hier soir, je n'y ai rien trouvé de particulièrement choquant, rien dont un membre de ce parlement pourrait s'offusquer, et je trouve que l'on peut y emmener tout le monde.

Je pense que l'émergence de la danse contemporaine doit être soulignée par le Conseil municipal, et c'est ce qu'il a fait progressivement. Le milieu chorégraphique est l'un de ceux où le métier est le plus difficile, ne serait-ce que par le mode d'expression même; en effet, l'on ne peut pas être danseur indéfiniment, alors qu'une carrière de comédien peut durer beaucoup plus longtemps. Il faut soutenir les créateurs locaux et leur donner les moyens de s'exprimer, tant dans la nouvelle salle qui va s'ouvrir prochainement aux Eaux-Vives que lors de la Fête de la musique, au Musée d'art et d'histoire. Alors, soutenons le travail de l'ADC, continuons à lui marquer notre soutien ainsi qu'aux chorégraphes genevois qui, il faut bien le reconnaître, par la qualité de leurs prestations, ne méritent pas que l'on recommence les batailles frontales qui se sont déroulées au cours des cinquante ou soixante dernières années!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 63 non contre 8 oui.

Le président. Nous en avons terminé avec le département des affaires culturelles. L'excédent de revenus du budget est, pour l'heure, de 12 495 714 francs.

Le budget de M. Mugny, pages 53 à 75, est adopté.

(La présidence est momentanément assurée par M. Gérard Deshusses, vice-président.)

Département de M. André Hediger, conseiller administratif.

M. Georges Queloz (L). Mon collègue Jean-Marie Hainaut se chargera de défendre l'amendement qui va suivre, mais je voudrais apporter quelques commentaires généraux concernant le département des sports et de la sécurité. Tout d'abord, parlons des sports. L'événement de l'année, tout le monde se plaît à le reconnaître, est le succès d'*Alinghi*. Evidemment, le Conseil municipal n'y est pas pour grand-chose, pour ne pas dire qu'il n'y est pour rien. Par contre – et heureusement – le Conseil administratif a su se servir de cet événement pour se valoriser, ce qui lui était bien nécessaire... Cela tombait bien, puisque nous étions alors en pleine campagne électorale. Un autre événement, les Championnats du monde de pétanque, a intéressé quelques personnes et il y a eu quelques retransmissions télévisées, mais je crois qu'il a laissé indifférente une grande partie de la population.

Heureusement, dans quatre ans, l'Euro 2008, le Championnat d'Europe de football, se disputera en Suisse et en Autriche et nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de participer au financement du Stade de Genève. J'ose espérer que la motion à ce sujet, renvoyée en commission, recueillera une majorité ici et que nous pourrons recevoir dignement cette manifestation sportive, cet événement médiatique classé juste derrière les Jeux olympiques.

En matière d'installations sportives, nous avons la patinoire des Vernets. Cette affaire est un vrai feuilleton où, à chaque épisode, le porte-monnaie en prend un coup et la Ville passe à la caisse. Nous nous dotons de magnifiques installations, mais malheureusement, trop souvent, les événements qui en seraient dignes ne se déroulent pas à Genève, où nous accueillons trop peu de manifestations sportives de grande envergure. La question de l'utilisation de cette patinoire reste posée; il faut faire payer une juste redevance à ses utilisateurs. Nous attendons donc une nouvelle convention de mise à disposition de cette patinoire, non

pas pour cette année, puisque la convention a déjà été signée, mais pour les années suivantes, qui tiennent compte des investissements que la Ville a consentis et des frais de fonctionnement.

Je dirai deux mots sur le Service d'incendie et de secours (SIS). Nous avons, paraît-il, les pompiers les plus chers d'Europe et je veux bien le croire, mais, au moins, ils sont performants. Néanmoins, ils sont peut-être suréquipés et la seule chose que nous pourrions souhaiter, c'est que les dispositions prévues pour de petits incidents soient mieux adaptées à la mesure de ces derniers. En effet, j'ai eu l'occasion récemment de voir un pigeon coincé sous un toit qui a fait se déplacer trois véhicules, une grande échelle et cinq ou six pompiers... (*Remarque de M. Hediger.*) Le pigeon, c'est peut-être le contribuable, Monsieur Hediger!

J'en viens au Service d'assistance et de protection de la population (SAPP). Depuis de nombreuses années, nous avons consenti des investissements destinés au SAPP. Il faut espérer qu'il sera performant et efficace – on peut le croire – mais surtout que l'on n'ait jamais besoin de s'en servir.

J'ai encore deux sujets à aborder. Il s'agit tout d'abord des agents municipaux (AM) et des agents de sécurité municipaux (ASM), dont nous avons souvent eu l'occasion de parler. Les montants des amendes parleront d'eux-mêmes l'année prochaine, mais je demande qu'on lève un peu le pied et qu'on ait un peu de bon sens dans la chasse aux automobilistes, s'il vous plaît! Maintenant, le samedi matin à 8 h 10, il y a déjà des amendes qui sont collées! On pourrait être un peu plus souples, également à l'heure des repas. Auparavant, le disque de stationnement en zone bleue permettait de bénéficier de plus d'une heure et demie de stationnement; aujourd'hui, si vous avez un repas d'affaires avec un client, je vous défie de pouvoir l'expédier en une heure et de ne pas recevoir d'amende... Dans des cas comme ceux-là, on pourrait un peu adapter la sanction en fonction de la situation, en tout cas tel est le vœu que je formule.

Pour ce qui est du domaine public, il faut d'abord mentionner le problème de la propreté, qui est vraiment lancinant. Je pense en premier lieu à l'affichage sauvage et aux graffitis. L'engagement des 84 AM, qui sont maintenant au travail, devrait laisser beaucoup plus de temps aux ASM pour enfin prendre des dispositions et appliquer des sanctions quant aux déprédations, qu'il s'agisse de graffitis ou d'affichage sauvage. Nous attendons vraiment un résultat pour l'année 2004, Monsieur Hediger! L'affichage sauvage est en effet un dossier qui laisse malheureusement à désirer et qui est mal géré.

Quant à la gestion des activités qui se déroulent sur la plaine de Plainpalais et dans bien d'autres endroits, les usagers s'en plaignent. Je vous invite, Monsieur le magistrat, à faire en sorte que, l'année prochaine à la même heure, nous puissions avoir satisfaction sur ce plan.

Page 91, cellule 4007, Agents de ville et domaine public, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression du nouveau poste d'adjoint administratif et du nouveau poste de secrétaire, tous les deux au Service des agents de ville et du domaine public. Cet amendement propose une diminution des charges de 181302 francs.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Voilà un amendement qui s'inscrit dans le cadre d'un certain nombre de réflexions que nous avons faites ce matin par rapport aux priorités et, subsidiairement, à la gestion de l'augmentation des postes au sein de la municipalité. Voilà deux postes qui nous sont proposés au Service des agents de ville et du domaine public; il s'agit de deux postes dans des bureaux et non pas sur le terrain, deux postes qui font suite aux 84 nouveaux postes votés l'année passée. Nous pensons que cela ne va pas! Nous voyons là la conséquence directe des augmentations de postes déraisonnables du passé, lesquelles ne tenaient pas compte des effets induits, à savoir: puisque nous avons engagé 84 nouvelles personnes, il faut des fonctionnaires pour les encadrer! Ce n'est pas comme cela que l'on gouverne et que l'on fait de la bonne gestion. Lorsqu'on augmente aussi massivement les effectifs d'un service, on pense aussi à leur encadrement.

Quant à nous, nous partons de l'idée que, parmi ces 84 nouveaux postes, ou ailleurs dans le service et le département concernés, il devrait être possible de trouver les ressources nécessaires pour encadrer les effectifs du Service des agents de ville et du domaine public.

M. Pierre Maudet (R). Je n'aurai pas besoin de compléter longuement les propos de mon collègue Hainaut concernant son amendement. Je voudrais en revanche énoncer quelques considérations générales sur le département des sports et de la sécurité, comme de coutume, mais de façon un peu plus brève, et je vais vous en expliquer la raison immédiatement. Contrairement à la première année de la législature précédente, où nous nous étions fendus d'une petite soixantaine d'amendements pour la forme, j'aurais tendance à suivre M. Mettan et l'esprit de son intervention ce matin, et à dire que, dans ce département, nous avons un encéphalogramme un peu plat. Plus cela change et plus c'est la même chose! Nous pourrions avantageusement nous référer aux *Mémoriaux* des années précédentes pour retrouver toutes les excellentes objections que nous avons faites à ce sujet, mon collègue Queloz, moi-même ou d'autres dans

cette enceinte. C'est un avis qui est partagé par une majorité du Conseil municipal. J'en veux pour preuve, à la lecture de l'excellent rapport de M. Carrillo, le sort réservé aux objectifs présentés par le magistrat lorsque nous l'avons auditionné au mois de juin, où nous l'avons simplement renvoyé à la maison faute de contenu dans ces objectifs.

Je ne m'étendrai pas très longuement sur les quatre services qui composent le département des sports et de la sécurité. Pour notre part, groupe radical, nous continuerons de soutenir le SIS. Cependant, nous nous interrogeons toujours à propos de la deuxième caserne que nous voulons voir construire, un jour où l'autre, du côté de Balxert ou des Evaux. Ce sujet est un peu comme l'Arlésienne: chaque fois que nous posons des questions à ce propos, nous recevons des réponses vagues...

Nous sommes également perplexes concernant le SAPP, qui se cherche une raison d'être, je crois. Sur ce point, nous devons un jour ou l'autre mener un débat dans cette enceinte sur l'avenir de ce service, en fonction de la restructuration fédérale «Protection de la population XXI», laquelle va impliquer quelques changements pour notre collectivité.

Pour ce qui est des subventions, c'est très pratique: le magistrat nous permet d'y revenir dans un instant avec un amendement qu'il a déposé concernant une subvention précise. Je ne vais donc pas m'étaler là-dessus maintenant, puisque nous aurons l'occasion d'en reparler. Cet amendement est emblématique de la politique d'octroi de subventions appliquée par le département des sports et de la sécurité, mais j'y reviendrai tout à l'heure, quand nous parlerons concrètement de ce point particulier.

Quant à la sécurité, mon collègue Queloz vient de faire les remarques qui s'imposent. Je finirai donc mon intervention par les sports où, même si l'on constate année après année le maintien d'un certain nombre de prestations, nous pouvons nous étonner que certains chantiers – mon collègue a cité la patinoire des Vernets tout à l'heure – laissent de tels doutes et de tels points d'interrogation, voire de telles attentes par rapport à ce que nous serions en droit d'exiger.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne veux pas vous ennuyer plus longtemps, parce que, finalement, étant donné la manière dont est géré ce département, celui-ci ne mérite pas davantage de remarques. Je reprendrai la parole dans un instant, avec l'exemple précis que le magistrat nous propose par son amendement, concernant la politique d'octroi des subventions qui n'a pas changé, et c'est grave.

M. Damien Sidler (Ve). J'interviens rapidement pour rappeler les choix de l'Alternative en matière de mobilité. Nous avons décidé de prôner une mobilité

douce et de soutenir l'amélioration de la qualité de vie au centre-ville face aux flots de véhicules qui arrivent chaque matin, qui empiètent sur le domaine public et qui nous empêchent de développer éventuellement d'autres activités. Nous avons donc construit notre action en trois étapes: la première consistait à créer des zones bleues; la deuxième, réalisée récemment, à acheter du matériel informatique nous permettant de contrôler le stationnement; la troisième, celle où nous en sommes maintenant, consiste à engager 84 agents municipaux et à mettre sur pied toute l'infrastructure administrative y afférente. Ces deux postes-là en font partie. Ils vont nous permettre, dès 2004, d'appliquer réellement le système de la zone bleue. Cela se fera, en effet, au détriment des automobilistes qui ne se sont pas adaptés à la nouvelle donne, à la nouvelle législation actuellement en vigueur en ville de Genève. Nous refuserons donc cet amendement.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je ne veux pas intervenir très longuement. Je m'adresse d'abord aux deux conseillers municipaux de l'Entente qui m'ont fait des remarques, MM. Queloz et Maudet. Vous connaissez d'ores et déjà ma réponse puisque nous nous en expliquons sans fin. MM. Maudet et Queloz savent très bien qu'un certain nombre de chantiers sont ouverts: l'aménagement de la plaine de Plainpalais, la salle de gymnastique du Bois-des-Frères, le chantier de la patinoire des Vernets que vous allez voter prochainement ou celui de la future caserne. Alors, Messieurs, ne dites pas que rien ne se fait! Bien entendu, les travaux se font à l'avantage des usagers de ces installations, des personnes qui pratiquent le sport ou qui travaillent sur le domaine public, en vendant de la marchandise dans la rue, par exemple. De leur côté, on constate un contentement très grand. Comme M. Sidler vient de le dire, il en va de même en ce qui concerne la gestion des zones bleues par les agents de ville.

Pour en revenir à l'amendement dont il est question en ce moment, j'ai demandé ces deux postes supplémentaires pour les raisons que j'ai exposées en commission. L'engagement d'ASM et d'AM au cours de ces dernières années, où vous avez voté des postes supplémentaires, entraîne une augmentation du nombre des travaux administratifs. Parmi les 84 postes d'AM, je ne souhaitais pas en consacrer deux à du travail administratif de bureau. Je vous rappelle que j'avais demandé 114 postes d'AM et que vous n'en avez voté que 84. Avec 114 postes, j'aurais pu en consacrer deux à du travail administratif, mais je ne voulais pas le faire avec seulement 84 postes.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non contre 33 oui.

*Page 84, cellule 400201, Direction et secrétariat,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Amis montagnards, page jaune 129).*

Le président. Nous avons reçu un amendement de M. Hediger demandant de rétablir le montant de la subvention annuelle aux Amis montagnards, en raison du nombre important de leurs membres et de leurs activités nombreuses et diversifiées. La commission des finances avait diminué cette subvention de 40000 francs et l'amendement propose une augmentation de 40000 francs, pour revenir au montant initialement demandé de 50000 francs.

M. Pierre Maudet (R). Je suis un peu surpris que M. Hediger ne prenne pas la parole pour justifier cet amendement, comme le veut normalement l'ordre des choses dans cette enceinte. Pour ma part, je vais me permettre de lui poser quelques questions. Cet amendement me semble un peu surprenant. En effet, le Club alpin suisse, section Genève, reçoit une subvention de 20000 francs depuis des années et nous en sommes très contents; un autre club actif dans le domaine de la montagne, l'Association Genève Escalade, touche également 20000 francs par année. Comment se fait-il que l'on se permette de venir nous présenter une nouvelle subvention en en fixant directement le montant à 50000 francs?

Je vais vous poser un certain nombre de questions, Monsieur le magistrat, et j'aimerais que vous y répondiez. D'abord, où est localisé le siège de l'association Les Amis montagnards? Ensuite, quelles sont ses autres sources de revenus? Aurait-elle par hasard, dans un passé récent, eu suffisamment de moyens pour acquérir une maison afin d'y installer son siège? Troisièmement, qui est le président de cette association? Aurait-il également, par hypothèse, une activité politique et, en particulier, une charge dans un certain parti? Voilà quelques questions qui s'imposent, je crois. Monsieur le président, je vous prie de les transmettre à M. le magistrat.

En effet, il s'est trouvé une forte majorité en commission – dont les socialistes et les Verts – pour rejeter catégoriquement cette subvention de 50000 francs et pour s'en tenir à une ligne budgétaire de 10000 francs pour les Amis montagnards. Cette somme est la norme, me semble-t-il, pour une nouvelle association réclamant des subventions. Je vous rappelle à ce titre que la commission des sports et de la sécurité – et cela a été confirmé à la commission des finances – s'est opposée par 12 non contre 3 oui à cette proposition du magistrat. J'ose imaginer que ce rapport des forces va se reproduire maintenant dans cette enceinte, mais j'aimerais avoir votre confirmation sur les points que j'ai soulevés, Monsieur Hediger. Vous allez peut-être nous convaincre d'attribuer ces 50000 francs, à moins que...

M. André Hediger, conseiller administratif. J'ai déjà apporté un certain nombre d'explications à ce sujet à la commission des sports et de la sécurité, puis à la commission des finances. Je suppose que vous n'étiez pas présent ce jour-là à la commission des finances, Monsieur Maudet, et je peux vous répéter les propos que j'y ai tenus. Les Amis montagnards avaient autrefois leur local en ville. Ils se sont réorganisés au cours de ces dernières années – j'ai participé à un grand nombre de leurs réunions – et ils ont trouvé des fonds pour acheter une vieille maison à Lancy où ils ont actuellement installé leur siège. Les Amis montagnards comptent plus de 1000 membres répartis en plusieurs sections comme le ski alpin, le ski de fond, la randonnée, la varappe, et même la connaissance de la nature. On peut dire que neuf membres sur dix sont des habitants de la ville de Genève. Ces membres ont une activité très intense et c'est un des clubs de montagne qui est à la pointe en ce moment.

Je pense qu'un tel club, utile aux citoyens de notre ville et notamment aux jeunes, mérite réellement d'être encouragé.

M. Didier Bonny (DC). Cette demande de subvention nous a occupés quelque temps, que ce soit à la commission des sports et de la sécurité ou, par la suite, à la commission des finances, dans lesquelles j'ai la chance de siéger. J'ai donc entendu le discours de M. Hediger deux fois, puisque j'étais présent lors de ses deux auditions. Ce qui a surpris une large majorité des deux commissions – il n'y a pas de mystère sur l'issue du vote, M. Maudet l'a rappelée – c'est le pourquoi d'une subvention qui arrive tout à coup, comme ça, alors que ce n'est pas en une seule année que les Amis montagnards ont atteint les 1000 membres. On suppose du moins que cela ne s'est pas fait tout d'un coup, hop, 1000 membres! Voilà déjà qui nous étonne.

Ce qui nous surprend aussi, c'est le montant de cette subvention: 50000 francs, par rapport aux très nombreuses autres subventions accordées par votre département, Monsieur Hediger, c'est une somme importante. Si nous la comparons avec la subvention d'autres clubs actifs dans le même domaine, elle paraît totalement disproportionnée.

C'est pourquoi, suite à vos explications, Monsieur Hediger, et voulant malgré tout faire un geste dans la bonne direction, la commission des sports et de la sécurité et la commission des finances n'ont pas décidé de supprimer purement et simplement cette nouvelle subvention, mais de la garder à hauteur de 10000 francs. Nous pourrions – pourquoi pas? – avoir plus d'explications, chiffres à l'appui, l'année prochaine, et voir comment l'association des Amis montagnards fonctionne. Mais nous ne pouvons pas donner comme ça, d'un coup d'un seul, une subvention de 50000 francs, sur la base d'explications de votre part qui, Monsieur Hediger, je regrette de vous le dire, valent ce qu'elles valent mais ne men-

tionnent pas de chiffres précis. Vous venez de nous parler des activités des Amis montagnards, mais nous ne savons pas exactement combien de personnes pratiquent telle ou telle activité, par exemple.

Je crois que, pour une subvention d'un montant comme celui-là, il nous faudrait obtenir plus d'informations, voire carrément auditionner cette association, ce que la commission des sports et de la sécurité – je m'y engage – pourra faire l'année prochaine. Mais pour l'instant, restons-en à une subvention de 10000 francs, c'est déjà bien, c'est une preuve d'ouverture face à une demande de nouvelle subvention. Discutons tranquillement des Amis montagnards l'année prochaine à la commission des sports et de la sécurité, chiffres à l'appui, sur la base d'un rapport d'activité, et après on verra! Mais, pour l'instant, 50000 francs, c'est une somme très exagérée, et j'espère que la majorité de ce plénum ne reviendra pas sur le vote effectué à la commission des sports et de la sécurité et à la commission des finances.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous me pardonnerez mais, avec M. Hediger, depuis quelques années, j'ai la réputation d'être pugnace. Il ne me semble pas qu'il ait exactement répondu à toutes mes questions. Nous nous sommes peut-être mal compris et il faut que je les reformule.

Quant à moi, j'ai la même impression que M. Bonny: il s'agit ici d'une subvention un peu léonine, c'est-à-dire disproportionnée. Monsieur Hediger, comment pouvez-vous justifier que de nouvelles associations qui viennent frapper à votre porte – et il y en a chaque année, nous le savons, puisqu'elles s'adressent à la Ville prioritairement pour les questions de sport – reçoivent 10000 ou 20000 francs, et que les Amis montagnards reçoivent 50000 francs? J'avoue que j'ai un peu de peine à comprendre cela et que je partage tout à fait l'opinion de M. Bonny: nous aurions dû à tout le moins – et je vous signale en passant que j'étais présent à la commission des finances quand nous vous avons auditionné, Monsieur le magistrat – pouvoir recevoir cette association.

Le cas échéant, Monsieur Hediger, vous avez une «cassette» personnelle, inscrite au budget, pour les subventions destinées à des manifestations et autres, sur laquelle vous pouvez soutenir en cours d'année – et c'est une bonne chose – telle ou telle manifestation ponctuelle. Pour notre part, nous ne pouvons vraiment pas agréer cette idée de verser 40000 francs supplémentaires aux Amis montagnards.

Et puis, pour décoder un peu le débat, je répète la question que je vous posais et à laquelle vous n'avez pas répondu concernant la présidence de cette association. Si je vous interrogeais sur ce point, c'était de manière un peu intéressée; en

effet, je me suis laissé dire que la personne qui présidait les Amis montagnards présidait également une autre association, qui est en fait un parti politique et qui serait le Parti du travail... J'aimerais avoir confirmation de cela ce soir et savoir si c'est effectivement le cas, parce que cela pourrait donner une impression de clientélisme, ce que je n'ose pas croire de votre part, Monsieur Hediger... Mais j'aimerais avoir cette confirmation ici, car c'est un bruit qui court.

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Maudet, je l'ai dit et je le répète: ces dernières années, j'ai aidé les Amis montagnards en puisant dans la «cassette» personnelle dont vous avez parlé. Etant donné qu'ils se sont réorganisés de manière spectaculaire et comptent désormais 1000 membres, j'ai estimé que 50000 francs représentaient une somme adéquate par rapport à leurs activités et au budget qu'ils vont déposer. Qui est le président de cette association? Ce n'est pas le Parti du travail. Pour ma part, les discussions que j'ai eues ces derniers mois avec les Amis montagnards se sont déroulées avec M^e Assaël, M. Mino et M. Miazza. Ce sont les trois représentants du club que j'ai reçus.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté par 38 oui contre 30 non.

*Page 84, cellule 400201, Direction et secrétariat,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Tour de Romandie à la marche,
page jaune 130).*

Le président. Nous avons reçu un amendement de M. Hediger dû à l'annulation du Tour de Romandie à la marche, la préparation olympique ne permettant pas la présence d'athlètes de haut niveau à cette manifestation. Cet amendement propose la suppression de la subvention de 10000 francs.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité (69 oui).

Le budget de M. Hediger, pages 83 à 92, est adopté.

Le président. L'excédent de revenus du budget s'élève, pour le moment, à 12465714 francs.

Département de M. Manuel Tornare, conseiller administratif.

M. Lionel Ricou, rapporteur de la commission sociale et de la jeunesse (DC). Comme l'ont relevé la plupart des membres de la commission sociale et de la jeunesse, les objectifs du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement ont le mérite d'être apparemment bien présentés et lisibles dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004, en tout cas pour le conseiller municipal débutant que je suis. Je dis «apparemment» seulement, car c'est ce qu'ils laissent dans l'ombre qui nous intéressera ici plus particulièrement.

Ce qui est laissé dans l'ombre, c'est bien sûr le grand projet de législature du magistrat, à savoir la municipalisation du secteur de la petite enfance. Certes, M. Tornare nous objectera que ce projet figure dûment dans les objectifs de son département. On peut lire notamment, dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004, sous la rubrique concernant la Délégation à la petite enfance, à la page 161, que l'un de ces objectifs est, je cite, «la mise en œuvre du processus d'extension du service public». Cela a été également confirmé à la commission des finances par la déléguée à la petite enfance. Mais c'est bien là où le bât blesse. En effet, réduire la municipalisation de la petite enfance à l'accroissement du nombre de collaborateurs de la fonction publique municipale serait la preuve d'une absence totale de vision politique pour ce secteur.

En réalité – et, à ce niveau, il faut rendre hommage au magistrat – politique de la petite enfance il y a, mais le magistrat refuse de la dévoiler au Conseil municipal, montrant par là dans quelle estime il tient les 80 membres dudit Conseil et tous les partenaires impliqués dans le secteur de la petite enfance. Vraisemblablement, nous ne sommes pas assez éclairés pour discuter de cette réforme en cours... Alors, puisque le magistrat refuse de nous la présenter et de nous laisser en débattre, il nous a bien fallu en reconstituer les grands traits principaux. C'est donc à un travail d'archéologues que nous nous sommes attelés.

La municipalisation du secteur de la petite enfance ne consiste pas seulement à accroître le nombre de collaborateurs de la fonction publique, comme le laisse entendre le magistrat, mais également, premièrement, à restructurer l'organisation de ce secteur, deuxièmement, à imposer un projet pédagogique commun et unique à l'ensemble des institutions, troisièmement, à exclure les parents de la gestion de ces mêmes institutions et, enfin, quatrièmement, à tuer les initiatives privées en supprimant les comités de crèche. Selon nos sources – puisque aucun projet ne nous a été présenté – le secteur de la petite enfance sera organisé en trois niveaux: la Délégation à la petite enfance actuelle, les institutions, et enfin – c'est là, semble-t-il, la grande nouveauté – huit secteurs. Ces derniers superviseront

non seulement l'activité d'une dizaine d'institutions, mais ils engageront aussi le personnel pour chacune des crèches et adopteront le budget de chaque institution. Il faut savoir que cette nouvelle structure, qui n'a fait l'objet d'aucune présentation devant la commission sociale et de la jeunesse et donc, par conséquent, d'aucune discussion au sein de cette même commission, est déjà en cours d'application. En effet, nous avons appris que trois directeurs de secteurs ont déjà été nommés, ceux des secteurs de la Madeleine, de Saint-Jean et de Champel. Deux réunions par secteur ont déjà eu lieu depuis l'été, mais la commission sociale et de la jeunesse n'en a pas été informée.

Les directions des crèches et les comités perdront leur compétence d'engager les éducatrices et éducateurs qui sauront le mieux s'intégrer dans l'équipe. Les directeurs et directrices de ces huit secteurs auront aussi la charge d'appliquer les projets pédagogiques élaborés au niveau de la Délégation à la petite enfance, niant par là les particularités propres à chaque institution. L'uniformisation des approches pédagogiques est en cours de réalisation. J'en veux pour preuve le manuel dont le titre est *A la crèche, je me souviens*, qui sera en circulation dans toutes les institutions dès janvier prochain. Mais, là encore, les membres de la commission sociale et de la jeunesse n'en ont rien su.

Les institutions verront leur liberté d'initiative restreinte, voire, à terme, réduite à néant. Avec cette réforme du secteur de la petite enfance, les parents seront désormais exclus de la gestion des institutions. Les comités de crèches, qui ont actuellement la compétence d'adopter le budget, d'engager du personnel en collaboration avec les directions de ces institutions et de participer à l'élaboration des projets pédagogiques, seront vraisemblablement dissous. Mais, peut-on lire dans les textes de propagande du département, «les parents pourront également se mobiliser autour de thématiques d'intérêt commun comme, par exemple, l'éveil culturel, etc.». Suivent quelques exemples: ce sont là les miettes qui sont laissées aux parents, mais de participation à la gestion des crèches et aux projets pédagogiques, il n'en est pas question.

Enfin, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, comment pouvons-nous accepter le démantèlement d'associations, lorsque l'on sait que les associations sont les creusets d'expériences de cogestion, des facteurs d'intégration sociale inégalés, à l'origine d'initiatives originales proches de la population? Le Parti démocrate-chrétien n'est pas le seul de cet avis, si l'on en croit la réponse d'un politicien genevois à une question relative au projet de municipalisation des crèches, parue dans un quotidien genevois le 16 avril dernier. Je cite: «Oui, je persiste et signe. Je suis favorable à des salaires des éducatrices et éducatrices calqués sur ceux de la fonction publique municipale.» J'ajoute ici une incise personnelle: le Parti démocrate-chrétien n'y est en principe pas opposé. Et ce politicien – c'est dommage qu'il ne m'écoute pas, mais ce n'est

pas grave – poursuit en disant: «Mais j'aime l'idée que les crèches et jardins d'enfants soient gérés par des associations de parents, qu'ils engagent le personnel. Si on municipalise, on perdra cette richesse associative. Et, si une crèche ne fonctionne pas, il importe de trouver des solutions mixtes permettant un contrôle de la municipalité.» Ce politicien, vous l'aurez reconnu, c'était le candidat des Verts au Conseil administratif. Comment ne pas partager son point de vue d'antan? Mais, vu son mutisme actuel sur cette question, on est en droit d'imaginer que, dans le fond, pour cet élu – Patrice Mugny, pour ne pas le nommer – les associations ont perdu toutes leurs vertus d'intégration et d'initiative! (*Rires.*)

En conclusion: mise en place de structures de gestion à l'insu du Conseil municipal, uniformisation des approches pédagogiques, mise à l'écart des parents, dissolution des associations... La réforme du secteur de la petite enfance laisse un champ de ruines derrière elle, avec comme dernière victime le débat démocratique. Voilà les compléments que je voulais apporter à mon rapport. (*Applaudissements.*)

Le président. Je salue la présence à la tribune du public de notre ancienne collègue M^{me} Christiane Marfurt. (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Le budget du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est en augmentation de 9590794 francs, dont 3068000 francs pour financer les places d'accueil qui seront créées en 2004 dans les crèches de notre commune, compte tenu également des mécanismes salariaux propres à la petite enfance. A ce propos, le groupe radical observe que les mesures prises année après année tendent, à terme, à une municipalisation à froid de l'ensemble des crèches. Si les radicaux ne s'y opposent pas à priori, ils souhaitent néanmoins que tous les aspects de cette question soient étudiés avec minutie et les écueils éliminés avant que notre Conseil soit saisi d'une proposition à ce sujet. A l'heure où le Département de l'action sociale et de la santé recommande aux institutions subventionnées du monde médical, paramédical et social de rejoindre la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux, une telle démarche devrait – je dis bien devrait – être envisagée par la Ville de Genève, contribuant ainsi au renforcement de son institution de prévoyance.

Concernant les subventions, notre groupe déposera un amendement à la ligne budgétaire concernant le Cœur des Grottes, demandant une diminution de 58000 francs, car la justification de l'augmentation de 400%, selon laquelle la subvention octroyée est bien utilisée et cette association fait du bon travail, pourrait

s'appliquer à d'autres associations subventionnées. Il s'agit de traiter l'ensemble d'entre elles de manière équitable. Si le magistrat veut faire un geste, libre à lui de le faire en prélevant des fonds sur sa cassette personnelle.

Enfin, nos écoles abritent des locaux pour l'enseignement de la musique dispensé par le Conservatoire. Il importe que cela se fasse dans des locaux adéquats et n'impliquant pas une gêne réciproque dans la cohabitation entre les usagers des bâtiments. Je suis certaine que M. Tornare, dont la culture musicale est reconnue, mettra tout en œuvre pour permettre aux professeurs et aux élèves du Conservatoire de travailler dans les conditions les meilleures.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'aimerais formuler quelques remarques sur le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et évidemment sur un sujet qui a déjà été longuement évoqué par M. Ricou, rapporteur de nos travaux en commission sur ce budget.

Comme j'ai déjà eu le plaisir de vous le dire en commission, Monsieur Tornare, qu'attendez-vous pour venir présenter au Conseil municipal une proposition de municipalisation? Nous aimerions pouvoir en débattre, et peut-être seriez-vous étonné, je le répète, du soutien que vous pourriez trouver sur certains bancs...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne me fais pas d'illusion!

M. Jean-Pierre Oberholzer. Vous ne vous faites pas d'illusion, mais nous serions certainement prêts à vous soutenir, si vous nous présentiez une proposition de municipalisation n'incorporant pas seulement des avantages salariaux, mais aussi des avantages pour les usagers, et tenant compte également des remarques que nous avons faites, selon lesquelles des associations de parents pourraient être associées aux projets pédagogiques. A ce moment-là, le groupe libéral serait peut-être prêt – pourquoi pas? – à entrer en matière, à vous soutenir et à vous suivre sur cette voie, sans faire aucune pression, quels que soient les votes qui peuvent avoir lieu concernant d'autres sujets et certains amendements déposés précédemment.

Je ne veux pas allonger le débat sur la petite enfance, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. Pour une fois, nous sommes en avance dans nos travaux et nous n'allons pas forcément finir à 3 h du matin, mais j'aimerais encore vous faire part d'un certain malaise de notre part vis-à-vis des subventions octroyées dans votre département, Monsieur Tornare.

A la commission sociale et de la jeunesse, nous nous sommes interrogés sur la somme de 50000 francs que vous destinez à Aspasia-hommes. Au cours de la suite de nos travaux, après l'étude du budget, nous nous sommes dit qu'il serait intéressant d'auditionner à nouveau Aspasia, de savoir quel était ce projet dénommé Male Sex Work, visant à soutenir les hommes prostitués. Nous avons eu une présentation de ce projet que l'ensemble de la commission sociale et de la jeunesse a trouvée intéressante. En ce qui concerne le groupe libéral, nous sommes prêts à soutenir cette subvention de 50000 francs et donc à la laisser telle que proposée dans le projet de budget du Conseil administratif. Mais nous avons été étonnés d'apprendre que les représentants d'Aspasia auditionnés par la commission sociale et de la jeunesse ne savaient pas exactement pourquoi ils venaient. Ils avaient fait une demande auprès du Canton et étaient très heureux d'apprendre qu'ils touchaient une subvention de la part de la Ville!

Face à ce genre de réaction, quand j'entends cela, je me demande si tous les autres subventionnés savent qu'ils le sont! Cela me cause un léger malaise concernant toutes les autres subventions de votre département, Monsieur Tornare.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vais d'abord répondre à la dernière question, parce qu'il ne faut pas qu'elle m'échappe! Monsieur Oberholzer, il est bien évident que je suis au courant des subventions octroyées! La preuve, c'est que j'ai déposé un amendement, par exemple, visant à supprimer la subvention à l'Association pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, sachant que celle-ci a disparu il y a quelques semaines. Nous suivons donc régulièrement toutes les associations, nous exigeons des comptes rendus et des rapports, et nous lisons bien sûr attentivement leurs comptes et leurs budgets.

En ce qui concerne Aspasia, il aurait peut-être fallu convoquer à la commission sociale et de la jeunesse les bonnes personnes. En effet, vous savez qu'il y a dans cette association un secteur hommes et un secteur femmes. Le secteur hommes est nouveau, parce qu'il y a malheureusement, c'est vrai – et nous le regrettons tous ici – un accroissement de la prostitution des hommes. Cela concerne aussi le Département cantonal de l'action sociale et de la santé, dirigé par M. Unger, je ne sais pas si on vous l'a dit, Monsieur Oberholzer. A ce propos, je peux répéter ce que j'ai dit à la commission des finances et à la commission sociale et de la jeunesse: le projet dont il est question ici est mandaté par l'Office fédéral de la santé publique et réalisé par l'Aide suisse contre le sida (ASS). D'autres associations qu'Aspasia m'ont donc demandé un soutien, cela n'est pas sorti du chapeau du magistrat en charge du département des affaires sociales – d'ailleurs, je ne mets jamais de chapeau...

L'Aide suisse contre le sida a confié la mise en œuvre de ce projet à Aspasia, qui a engagé un travailleur de rue dont le salaire est partiellement financé par l'ASS, soit à hauteur de 34000 francs. Les objectifs, je le répète, sont la prévention face au VIH et aux autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que la prévention comportementale et la prévention au niveau de l'entourage des personnes. Il s'agit d'un travail de proximité qui correspond à ce que veut la Ville dans les domaines social, culturel, sportif et de la mobilité, comme le disait le maire.

Dans le cas présent, ce travail est effectué dans les lieux fréquentés par les travailleurs du sexe et leurs clients. Bien évidemment, nous pouvons faire comme l'Union démocratique du centre dont l'amendement demande la suppression de cette subvention à Aspasia, et fermer les yeux en disant que la prostitution n'existe que dans les livres du XIX^e siècle... Pour ma part, je suis en charge des affaires sociales et je crois que les libéraux sont plutôt sur la même longueur d'onde que moi concernant cet objectif-là; contrairement à l'Union démocratique du centre, ils ne ferment pas les yeux, eux, ils ne sont pas comme les singes qui ferment les yeux et se bouchent les oreilles. Il y a vraiment là une réalité sociale dramatique, d'autant plus que la situation s'est aggravée depuis la chute du mur de Berlin; en effet, nous savons qu'il y a beaucoup de prostituées femmes et beaucoup de prostitués hommes originaires des pays de l'ex-Union soviétique et des pays de l'Est autrefois sous le joug de cette dernière.

C'est pour cela que j'ai demandé ces 50000 francs. Je pense avoir répondu à votre question, Monsieur Oberholzer. Je crois que vous n'aurez pas le courage de supprimer cette subvention, parce que vous n'allez pas laisser ces personnes dans la rue sans aide.

J'en viens maintenant à ce qui concerne la petite enfance. Monsieur Ricou, on sait que je ne mets pas souvent de chaussettes, mais, ce soir, elles m'en tombent! Il y a une année et demie, vous m'avez invité, avec des responsables de la petite enfance dont M^{me} de Tassigny, à un «café citoyen» que vous présidiez et qui avait lieu à l'avenue du Mail, où vous m'avez posé toutes vos questions. Je vous ai donné toutes les réponses avant les élections et, aujourd'hui, vous jouez le grand naïf ou le Tartuffe, et vous semblez ignorer tout ce que je vous ai dit alors. C'est grave!

D'autre part, je ne sais pas comment fonctionne le Parti démocrate-chrétien, qui n'est pourtant plus un très grand parti, puisque vous pouvez maintenant, je crois, faire vos congrès dans des cabines téléphoniques... (*Exclamations.*) Reste que M^{me} von Arx, membre de votre parti, Monsieur Ricou, est présidente – et une excellent présidente – de la Commission consultative de la petite enfance jusqu'au début janvier 2004. C'est elle qui est maîtresse de l'ordre du jour de cette commission et, à maintes reprises, depuis quatre ans et demi qu'elle occupe

cette fonction, depuis que je suis magistrat, elle a mis à l'ordre du jour la municipalisation des crèches, le rôle du tissu associatif, le rôle des parents, etc. Je ne sais pas comment fonctionnent les courroies de transmission dans votre parti, Monsieur Ricou, mais faites-les fonctionner mieux, c'est votre boulot!

D'autre part, nous avons organisé il y a quinze jours, le vendredi et le samedi, un colloque qui a eu trop de succès, vous le savez, la *Tribune de Genève* et *Le Courrier* en ont parlé. Nous avons invité Boris Cyrulnik, le pédopsychiatre mondialement connu, et nous attendions 300 personnes à l'aula Piaget de l'Université, mais 1500 sont venues! Nous avons dû ouvrir l'autre aula, et 300 personnes sont malheureusement restées dans la rue car nous avons dû leur refuser l'entrée. J'ai pu à cette occasion – voilà pourquoi je dis cela – parler des grands axes de la politique de la petite enfance du Conseil administratif. En effet, ce n'est pas ma politique, mais une politique approuvée par ces messieurs les conseillers administratifs, qui sont à la cafétéria en ce moment: ils me font confiance, ils savent ce que je vais dire et nous jouons la transparence.

Il y a également eu deux jours de séance à la salle Franck-Martin, l'aula des collègues Calvin et de Candolle, où chacun a pu s'exprimer. Cela a été un grand succès, au vu duquel j'ai décidé, au nom du Conseil administratif, qu'il y aurait chaque année un colloque thématique à cette époque de l'année. L'année prochaine, nous fêterons les dix ans de «Droit à la famille», et ce colloque sera consacré – cela plaira au Parti démocrate-chrétien – à la famille. J'espère, Monsieur Ricou, que je vous y verrai, parce que, cette année, je ne vous ai pas vu à ce colloque, et je n'ai pas vu M^{me} Hämmerli-Lang non plus, c'est bien dommage. Vous auriez pu y entendre toutes les réponses aux questions que vous venez de poser concernant le tissu associatif. Ce colloque va donc être annuel, je l'ai inscrit au budget.

J'ai décidé, au nom du Conseil administratif – et M. Unger, du Parti démocrate-chrétien, m'en a même félicité par un petit mot – de créer l'Observatoire des droits de l'enfant et de soutien à la parentalité. Dès 2004, nous allons créer un observatoire – c'est cela, la municipalisation en marche! – pour essayer de coordonner le secteur de la petite enfance à l'interne et à l'externe, de travailler en réseau avec les départements de la Ville – par exemple la Délégation à la jeunesse, dans mon département – l'administration cantonale et l'administration fédérale. Je vous rappelle à ce sujet que nous allons heureusement bientôt recevoir un soutien de la Confédération. Nous créons aussi, maintenant, des livres pour les petits enfants. Je ne sais pas si vous les avez vus, ils sont extraordinaires et bien faits, et c'est aussi là une manière d'aller vers la municipalisation.

D'autre part, j'ai décidé, il y a quatre ans, de généraliser l'éveil culturel que Fabienne Bugnon avait mis en œuvre quand elle était directrice de la crèche de la Madeleine, déjà du temps de M. Rossetti, et de l'étendre à l'ensemble des

50 crèches genevoises. Il y avait 44 crèches il y a quatre ans et demi, et il y en a 50 maintenant. Nous avons ajouté – cela fera plaisir aux Verts, qui m'ont d'ailleurs soutenu – ce qui était une autre idée de Fabienne Bugnon, à savoir l'éveil écologique. En effet, le réflexe écologique doit s'inculquer de 0 à 4 ans si nous voulons vraiment avoir des futurs citoyens et citoyennes ayant ce réflexe. L'éducation écologique commence à cet âge-là, en apprenant à trier les piles, le papier, le verre... C'est là une municipalisation au niveau pédagogique.

Nous agissons sur deux axes, Messieurs Ricou et Oberholzer, vous l'avez reconnu. Nous augmentons d'une part le nombre de places en créant de nouvelles crèches. A ce propos, je remercie Virginie Keller-Lopez de vous avoir donné le scoop: il y a une semaine, j'ai signé un préaccord avec le directeur de la Télévision suisse romande concernant une nouvelle crèche de 500 m². Il s'agit de créer une crèche en partenariat avec la Télévision suisse romande qui accueillera pour moitié des enfants du quartier et pour l'autre moitié les enfants de Darius Rochebin et autres collaborateurs de la Télévision suisse romande! 50% du budget de fonctionnement de cette crèche sera assumé par la Télévision suisse romande et 50% par nous, et il en ira de même pour l'investissement.

Nous sommes sur tous les fronts, au niveau du quantitatif. De septembre 2003 à décembre 2004, nous allons créer 320 places de crèche. Cela ne s'est jamais fait en ville de Genève! Une place accueille 1,5 à 2 enfants. Jean Tiberi, quand il était maire de Paris, a créé 400 places en dix ans; je mentionne ce chiffre par comparaison.

Nous essayons aussi de calquer les conditions salariales – pour certains, il s'agit d'avantages, mais pour moi, ce sont des droits – du personnel de la petite enfance sur ce qui existe dans la fonction publique municipale. Il est vrai que je rencontre des gens qui me demandent pourquoi on devrait accorder autant que dans la fonction publique; ce sont les conservateurs. Je rencontre aussi ceux qui sont ce que j'appellerai les extrémistes de l'autre bord, qui me disent qu'ils aimeraient un statut encore plus privilégié pour la future fonction publique municipale de la petite enfance. Là, je ne suis pas d'accord. Pour moi, quand on municipalise un secteur, il doit être superposé à ce qui existe et nous devons tous marcher ensemble par la suite. Donc, si vous observez les conditions salariales octroyées dans le secteur de la petite enfance grâce à vous – je remercie la majorité du Conseil municipal qui les a votées – vous constaterez que nous en arrivons maintenant à peu près aux mêmes conditions que dans la fonction publique municipale. Cela, c'est la municipalisation en marche. Vous la qualifiez de rampante, mais moi, je la considère comme agissante.

Quant à nos argumentaires, nous en avons donné à la Commission consultative de la petite enfance, et j'en ai donné également à la commission sociale et de la jeunesse. Vous parlez du tissu associatif, Monsieur Ricou, mais vous êtes bien naïf et vous connaissez mal le terrain! Il en va de même pour les crèches, pour les

restaurants scolaires: les gens préfèrent regarder *Star Academy* à la télévision, malheureusement, voilà la réalité! Le tissu associatif est en train de dépérir dans tous les secteurs, tout comme le militantisme politique à droite et à gauche. Vous avez tout autant de peine à recruter de nouveaux membres, au Parti démocrate-chrétien, que les autres partis de droite ou de gauche. Ce sont à peu près toujours les mêmes personnes que l'on retrouve dans les paroisses, les partis, les associations... Vous le savez bien!

Dans les comités de crèches, les parents ne veulent plus s'occuper des salaires des employés, des charges sociales, c'est devenu tellement compliqué... Nous avons donc tout centralisé. Par contre, comme nous l'avons dit à la Commission consultative de la petite enfance, ainsi qu'à la salle Franck-Martin et à l'auditoire Piaget l'autre jour, les parents vont être mobilisés sur d'autres axes plus pédagogiques, parce que la période de 0 à 4 ans est un âge vulnérable, ce n'est pas vous qui allez me contredire, Monsieur Ricou. Sur ce plan, donc, l'intervention des parents va être beaucoup plus intense. C'est ce que nous voulons, et c'est ce qui est à l'étude actuellement.

Pour ma part, Messieurs Ricou et Oberholzer, je ne fais pas une municipalisation à la va-vite. Je viendrai présenter ce projet au Conseil municipal quand nous serons prêts. Le secteur de la petite enfance a passé de 800 personnes en 1999, avec l'augmentation des crèches, à 1000 personnes; il s'agit là de personnes travaillant non pas à la Délégation de la petite enfance, mais dans des crèches encore privées, qui me font part de l'augmentation de leur personnel, que j'approuve ou désapprouve. Ce personnel, il faut le transférer dans la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP). Avec Olivier Veyrat, le responsable des ressources humaines municipales, nous étudions cela. Il faudra qu'une personne, pendant six mois, voire une année, transfère tous les dossiers à la CAP et se penche sur le cas de chaque employé de la petite enfance, sachant que c'est une profession essentiellement féminine où le taux d'activité est extrêmement variable. Nous l'avons voulu, c'est ainsi, et je crois que cela représente une avancée sociale.

Le tissu associatif ne sera pas détruit – j'ai compris le message des Verts. Au contraire, nous le renforcerons, mais il sera d'une nature différente. En ce qui concerne le travail par secteurs, Monsieur le conseiller municipal Ricou, je vous félicite d'avoir été élu au Conseil municipal au mois de mars dernier, mais j'ai déjà parlé de ce point à la commission sociale et de la jeunesse il y a une année et demie; vous n'y étiez pas, et ce n'est pas un reproche. Reprenez les procès-verbaux de ces séances et vous verrez qu'avec Marie-Françoise de Tassigny, la déléguée à la petite enfance, nous avons parlé du travail par secteurs il y a déjà plus d'une année. Nous l'avons déjà mis en route, car il permet d'amoinrir les coûts. Tel est aussi mon objectif: amoindrir les coûts en rationalisant, en centralisant, mais d'une manière intelligente.

J'aimerais terminer en citant des chiffres. Quand je suis arrivé au Conseil administratif, une place de crèche coûtait 23000 francs au niveau du budget de fonctionnement. Les grands financiers du Parti libéral pourront, comme saint Thomas, vérifier de leurs yeux: une place coûte maintenant 21500 francs. Voyez la diminution! Nous avons fait des économies. Au niveau des investissements, quand on créait une place, cela coûtait 29000 francs en 1999 et, aujourd'hui, nous en sommes à un coût de 27500 francs. Nous avons donc tout fait pour réaliser des économies, sans que cela se fasse sur le dos des enfants, bien évidemment.

A ceux qui me disent que je pourrais faire encore mieux, je répondrai que les normes en matière socio-éducative dans ce domaine sont définies par le Canton et non par la Ville. C'est pour cela que nous pourrions aussi discuter avec le Canton sur le point suivant: en Suisse et à Genève en particulier, on compte une éducatrice pour 10 enfants, alors que, dans la Communauté européenne, on en compte une pour 15 enfants. Peut-être pourrions-nous trouver un arrangement pour attribuer chez nous quelques enfants de plus à chaque éducatrice. Mais, quant à moi, je veux d'abord discuter avec les syndicats, avec le personnel et avec le Canton, avant de prendre de telles décisions.

Je me suis aussi battu, comme d'autres dans cette enceinte, pour d'autres sources de financement. Pierre Losio a eu raison de parler de l'Arlésienne à cet égard: on nous disait que nous recevions des subventions, mais elles ne sont pas venues; puis, on nous les a promises à nouveau... D'après les renseignements que j'ai obtenus auprès du Canton, nous aurons cet argent en juillet 2004, du fait que l'Etat fonctionne avec des douzièmes provisionnels.

Quoi qu'il en soit, j'ai écouté les recommandations de la commission des finances et de la commission sociale et de la jeunesse, puisque j'ai diminué ce poste de 1,5 million de francs. D'autre part, mercredi dernier, je vous ai distribué une feuille – certains ne l'ont visiblement pas lue! – qui montre qu'il y a 21 000 000 francs de prestations en nature. Peut-être certains nouveaux conseillers municipaux ne savent-ils pas ce que sont ces prestations en nature. En fait, c'est le nouveau modèle de comptes qui veut qu'on indique maintenant les prestations en nature, c'est-à-dire, par exemple, le loyer que l'on pourrait exiger mais que l'on ne facture pas. Cela équivaut à environ 21 000 000 francs. C'est dire que nous retombons sur nos pattes, contrairement à ce que j'ai pu lire dans la *Tribune de Genève* sous la plume de M. Hainaut, qui me critiquait à ce sujet.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai parlé assez longuement, mais il me semble que c'était essentiel. La municipalisation se fera durant cette législature, quand le Conseil administratif sera prêt politiquement et techniquement. Je me réjouis de constater ce soir que le Parti libéral fait enfin un pas dans ma direction.

Le président. Je tiens à saluer la présence à la tribune du public de M. Daniel Pilly, notre ancien collègue et président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je remercie beaucoup M. Tornare pour sa remarque à l'égard de l'Union démocratique du centre! Il y a une excellente évolution de l'espèce humaine à Genève, dans ce sens que les moutons qui travaillaient et qui se faisaient tondre sont devenus des singes... Cela n'empêchera pas que, personnellement, j'approuverai la municipalisation des crèches. Mais, je le répète, Monsieur Tornare, une partie de la population vous remercie pour vos remarques à notre égard!

(La présidence est reprise par M. André Kaplun, président.)

M. Lionel Ricou (DC). Je reprends juste la parole pour préciser que, malgré tout, le magistrat a une bien curieuse conception du débat démocratique. En effet, pour obtenir des informations, il faut lui courir après et aller l'écouter lors des différentes conférences qu'il donne! Ma critique rejoignait, dans le fond, celle de M. Oberholzer: il me semble parfaitement légitime que le Conseil municipal puisse se prononcer sur la réforme voulue par le magistrat, que nous soyons en sa faveur ou non. Nous attendons donc avec impatience, à la commission sociale et de la jeunesse, que vous nous présentiez un projet qui fasse l'objet d'un débat et d'une prise de position du Conseil municipal, Monsieur Tornare.

Page 100, cellule 500300, Service des écoles et institutions pour l'enfance, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression du nouveau poste de technicien pour les places de jeux, cette activité pouvant être assurée par les ressources existantes. Cet amendement propose une diminution des charges de 103515 francs.

M. Eric Fourcade (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre propose de supprimer ce poste, car il y a suffisamment de ressources existantes pour assumer ce travail.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je ne dirai qu'une phrase: il faut savoir, Monsieur le conseiller municipal, qu'il y a des normes européennes en la matière. Même si la Suisse ne fait pas partie de l'Europe, elle a signé des conventions avec elle concernant la sécurité, et pas seulement avec l'Union européenne. Il s'avère qu'à l'heure actuelle, sur beaucoup de places de jeux, les normes de sécurité ne sont pas respectées. Nous sommes donc obligés de réaménager un certain nombre de places de jeux pour assurer le respect de ces normes.

M^{me} Liliane Johner (T). M. Tornare a donné la justification de ce poste, mais je voulais, quant à moi, ajouter quelques mots d'ordre plus général. Depuis ce matin, nous constatons que, sur 29 amendements présentés par l'Entente, 14 concernent la suppression de postes. Qu'en déduire, sinon que l'Entente n'a vraiment pas d'autre alternative que la suppression de postes pour contrer ce budget? Elle enlève un poste par-ci, un poste par-là, sans justification aucune et sans discernement. Par conséquent, nous, l'Alternative, nous n'entrons pas dans cette logique et nous refuserons cet amendement.

M. Alain Fischer (R). Il me semble, Monsieur Tornare, que vous vous trompez quelque peu sur les normes de sécurité européennes. Je me souviens que notre collègue Roman Juon, lors de certaines auditions et discussions, se plaignait justement de la mise en conformité des places de jeux par rapport aux normes européennes. Tout à l'heure, quand vous avez dit qu'il fallait les adapter selon les normes européennes, il faisait signe que c'était faux, je l'ai vu. Alors...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il est à la retraite!

M. Alain Fischer. Je pense qu'il est toujours consultant, sauf erreur de ma part, ou alors il l'était... En tout cas, je trouve quand même bizarre, alors que M. Juon a très bien travaillé durant des années, réussissant à créer, entretenir et adapter aux normes de sécurité tant de places de jeux, qu'il faille maintenant deux personnes pour la même tâche!

M. Roman Juon (S). J'ai été mis en cause, mais je ne tiens pas à répondre sur ce qui a été dit. Je n'ai rien à voir avec le Service des écoles, car il y a deux ans que je suis à la retraite. Par contre, je me permettrai d'intervenir concernant les normes de sécurité; des discussions ont lieu en Allemagne et en France qui les

remettent en question, parce qu'il y a beaucoup à dire à leur sujet. Cela étant, je n'entrerai pas dans cette polémique ici et je réfute tout ce qui vient d'être dit par M. Fischer.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 28 oui (5 abstentions).

Page 101, cellule 5004, Espaces verts et environnement, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression du nouveau poste de technicien pour le patrimoine vert, cette activité pouvant être assurée par les ressources existantes. Cet amendement propose une diminution des charges de 103515 francs.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Ce qui se passe dans ce Conseil municipal me paraît presque inimaginable, moi qui suis nouveau en politique. Je ne pensais pas que cela se passait ainsi. Quand il y a une partie de la gauche qui dit quelque chose, même si c'est bien, la droite le réfute, et quand quelqu'un de droite dit quelque chose, la gauche le réfute! C'est vraiment n'importe quoi!

Je vais être bref. Nous sommes favorables à la suppression de ce nouveau poste, parce que nous pensons qu'il y a déjà assez de fonctionnaires intelligents qui pourraient exercer cette activité. Je pense qu'il y a assez de fonctionnaires dans cette ville!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 22 oui (5 abstentions).

Page 102, cellule 5005, Etat civil, groupe de comptes 30x, Charges de personnel.

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Entente et de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression du nouveau poste de secrétaire d'état civil, cette activité pouvant être assumée par les ressources existantes. Cet amendement propose une diminution des charges de 80030 francs.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Une membre de l'Alternative s'étonnait tout à l'heure que nous présentions un certain nombre d'amendements concernant les nouveaux postes. Mais je crois qu'il ne faut pas s'en étonner; nous avons suffisamment expliqué ce matin que l'inflation du nombre des postes ne pouvait pas être cautionnée et que, parmi les nouveaux postes proposés, certains nous semblent moins indispensables que d'autres. Prenons par exemple le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, où les nouveaux postes demandés sont nombreux, puisqu'il y en a 20. Un certain nombre de postes nous semblent effectivement répondre à un probable besoin et nous ne souhaitons pas les remettre en cause; je pense, par exemple, aux personnes qui vont travailler à l'extérieur dans le domaine social, à savoir les éducateurs. On nous propose quatre nouveaux postes d'éducateurs et, sur la base des éléments que nous avons, nous ne les refusons pas et nous ne présentons pas d'amendement à leur sujet.

Par contre, à l'état civil, on nous propose un poste administratif – par la même occasion, je parle également ici du prochain amendement, ce qui m'évitera de répéter la même chose, puisque la logique est la même. Encore une fois, nous pensons que les efforts de mobilité au sein de l'administration n'ont pas été faits jusqu'au bout, que certains transferts pourraient avoir lieu. Si ces deux postes étaient refusés, je suis persuadé qu'on trouverait au sein du département – voire au sein de l'administration – deux personnes qui pourraient renforcer le Service de l'état civil au cas où il aurait vraiment besoin de ressources supplémentaires.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je voudrais donner une précision technique qui a, je crois, échappé aux groupes libéral et de l'Union démocratique du centre. Les deux postes dont vient de parler M. Hainaut sont largement financés, puisque, depuis que la Confédération a donné aux communes la possibilité de délivrer les passeports, nous percevons un supplément de recettes d'environ 600000 francs. Il fallait consulter d'autres pages du projet de budget pour le comprendre. Par conséquent, d'une part, ces postes sont financés et, d'autre part, puisqu'il y a un surcroît de travail, il faut bien engager du personnel. La mobilité, nous l'avons encouragée, puisque le chef des passeports vient du département de M. Muller!

M^{me} Liliane Johner (T). Les libéraux semblent ignorer les nouvelles charges dévolues à la Ville de Genève. En l'occurrence, le travail ne se fait pas tout seul et c'est pourquoi l'Alternative rejettera cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 41 non contre 30 oui (1 abstention).

*Page 103, cellule 500501, Pièces d'identité,
groupe de comptes 30x, Charges de personnel.*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical, démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre, demandant la suppression du nouveau poste de secrétaire d'état civil pour les passeports. Cet amendement propose une diminution des charges de 80030 francs.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). La création de ce nouveau poste de secrétaire d'état civil nous semble totalement justifiée. En effet, elle a pour but d'améliorer le service à la population. En outre, la Ville de Genève délivre maintenant également les passeports. Aussi l'Alternative dans son ensemble ne peut-elle pas soutenir cette proposition d'amendement, puisqu'elle impliquerait la suppression d'un poste utile à nos concitoyens.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 40 non contre 31 oui (1 abstention).

*Page 104, cellule 5007, Service social,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Au Cœur des Grottes, page jaune 137).*

Le président. Nous avons reçu un amendement des groupes libéral, radical et de l'Union démocratique du centre, demandant la diminution de la subvention destinée au Cœur des Grottes. Cet amendement propose une diminution de 58000 francs. L'ancien montant était de 100000 francs et le nouveau montant serait de 42000 francs.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure dans mon intervention générale sur ce département, 400% d'augmentation de la subvention allouée au Cœur des Grottes nous paraît un pourcentage énorme. Pour nous, doubler la somme de départ suffit. Libre à M. Tornare d'y ajouter quelque chose grâce à sa cassette personnelle. Qu'est-ce que cela va être l'année prochaine, si nous votons cette année 400% d'augmentation de la subvention destinée au Cœur des Grottes?

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Le Cœur des Grottes est un lieu d'utilité publique, largement reconnu et sollicité par des partenaires tels que l'Hôpital cantonal ou les services sociaux. Pour notre part, nous soutiendrons donc cette association, qui va dans le sens des priorités sociales de l'Alternative pour cette législature, qui protège et reconforte des femmes en situation d'extrême précarité.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous aurez sans doute remarqué que le Parti démocrate-chrétien n'a pas cosigné cet amendement. Afin que le débat soit transparent, je rappelle ce que tout le monde – ou du moins une bonne partie de cette assemblée – sait, à savoir que l'administratrice du Cœur des Grottes est députée de notre parti. D'ailleurs, Monsieur Tornare, la cabine téléphonique est un peu petite pour nos douze députés, donc si vous pouviez nous en trouver une plus grande, nous serions contents...

Cela dit, je voudrais rappeler à ce Conseil municipal que nous avons voté il y a fort peu de temps un crédit pour l'agrandissement de cette institution. Forcément, qui dit agrandissement dit augmentation des personnes hébergées au Cœur des Grottes. En l'occurrence, celles-ci ont augmenté d'un tiers et, par conséquent, il n'y a pas de quoi s'étonner devant l'augmentation de la subvention. Si elle n'a pas déjà été déposée pour 2003, c'est parce que le Cœur des Grottes a bénéficié d'un don exceptionnel, mais cela ne se reproduit pas toutes les années.

J'ai entendu dire qu'il faudrait tout remettre à plat et donner plus de transparence au débat, mais je m'étonne de cette remarque, étant donné que, à la commission des finances, nous avons reçu un courrier du Cœur des Grottes on ne peut plus transparent, contenant des explications, le pourquoi du comment de cette demande, les budgets 2003 et 2004 et les prévisions pour 2005, 2006, les demandes de subventions cantonales, les salaires, les charges... Avec une transparence totale et complète, on nous a expliqué ce besoin supplémentaire de postes, étant donné que les femmes et les enfants pris en charge par cette institution ont augmenté d'un tiers. Je ne comprends donc pas très bien l'amendement visant à la suppression de ces postes. Si les signataires de cet amendement veulent dire par là que le Cœur des Grottes ne fait pas un travail suffisamment bon, c'est un autre argument, mais je ne l'ai pas entendu.

Si quelqu'un a besoin d'informations supplémentaires sur les activités de cette institution, je les lui donne volontiers. Je pars du principe qu'un conseiller municipal devrait connaître ce que fait le Cœur des Grottes, mais, si tel n'est pas le cas, qu'il se renseigne auprès de moi, je peux même lui prêter un document à

ce sujet, de manière qu'il puisse mieux faire connaissance avec cette institution. Je signale en outre que celle-ci reçoit très volontiers les conseillers municipaux qui le souhaitent. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'y rendre pour aller manger avec les femmes et les enfants qu'elle héberge, et je vous encourage à faire de même, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ainsi vous connaîtrez mieux cette institution.

Vous l'aurez compris, bien sûr, notre parti ne soutiendra pas cet amendement, partant du principe que, si l'augmentation de la subvention destinée au Cœur des Grottes a été proposée par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, c'est que celui-ci l'a jugée utile en toute connaissance de cause.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Au vu de ce qui vient d'être dit par le groupe démocrate-chrétien, le groupe libéral est prêt à changer sa position et à retirer son soutien à l'amendement qu'il avait déposé, en retirant sa signature. A sa décharge, vous me permettez de citer le rapport de la commission sociale et de la jeunesse, qui dit à ce sujet, je cite le magistrat: «La Ville a fortement augmenté sa subvention au Cœur des Grottes, car cette institution avait pris du retard par rapport à d'autres structures venant en aide aux femmes.» Vous comprenez que, face à cette réponse de la part du magistrat... (*Remarque de M. Tornare.*) C'est dans le rapport, Monsieur Tornare! Vous avez dit que vous augmentiez cette subvention pour mettre à niveau l'association concernée par rapport à d'autres subventionnés et nous ne pouvions être convaincus par cet argument. Mais ce que nous venons d'entendre nous convainc et nous sommes d'accord de laisser la subvention à 100000 francs pour le Cœur des Grottes.

M. Didier Bonny (DC). J'interviens très brièvement pour remercier l'intervenant du Parti libéral. En effet, je crois qu'un léger manque d'information est à déplorer au niveau de la commission sociale et de la jeunesse, mais cela a été ensuite rattrapé à la commission des finances; c'est bien à cela que sert l'étude du budget par les commissions spécialisées et par celle des finances. Nous avons donc reçu les informations que nous voulions avoir et, effectivement, suite à cela, cet amendement devrait être retiré, y compris par les partis radical et de l'Union démocratique du centre.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 58 non contre 13 oui (2 abstentions).

Page 104, cellule 5007, Service social, groupe de comptes 365, Institutions privées (Association pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, page jaune 138).

Le président. Nous avons reçu un amendement de M. Tornare demandant la suppression de la subvention à l'Association pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, qui a cessé son activité au 31 décembre 2002. Cet amendement propose une diminution des charges de 9000 francs.

Je ne sais pas si vous voulez quand même prendre la parole sur ce point, puisque l'association a disparu... Vous tenez vraiment à intervenir, Monsieur Hatt-Arnold? Alors, je vous donne la parole.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Oui, je tiens à intervenir! Le groupe libéral, à la commission sociale et de la jeunesse, a prouvé parfaitement qu'il fait aussi partie de ceux qui se préoccupent de l'aide sociale en Ville de Genève. En tant que membre de ladite commission, j'y suis moi-même très attentif. Nous sommes aussi les premiers à voter des subventions ou des augmentations de ces dernières quand elles nous sont proposées par le conseiller administratif Manuel Tornare.

Par contre, dans le cadre de l'étude du budget 2004, il est arrivé aux libéraux de s'interroger sur le montant de telle ou telle subvention. Nous avons voulu exprimer par là notre perplexité devant le fait qu'aucune subvention ne baisse jamais. Nous nous sommes aussi demandé s'il n'y avait pas, parfois, des doublons entre une association ou une autre, pourquoi on ne diminuait jamais une subvention pour en augmenter une autre, en fonction de l'efficacité de certaines associations par rapport à d'autres. Personnellement, je suis nouveau à la commission sociale et de la jeunesse, mais j'ai eu un peu l'impression qu'il y avait du «copier-coller» d'une année à l'autre.

La preuve nous en est donnée aujourd'hui, puisque le Conseil administratif nous propose de supprimer la subvention de 9000 francs destinée à l'Association pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, suite à la cessation des activités de cette dernière au 31 décembre 2002. Permettez-moi tout de même d'être surpris, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Nous étudions aujourd'hui le projet de budget 2004 et le Conseil administratif nous demande de supprimer cette subvention, parce que l'association concernée a cessé ses activités il y a une année! Devant cet exemple, je suis quand même en droit de me demander s'il n'y a pas d'autres associations dans la même situation. La commission sociale et de la jeunesse se réunissant une fois par semaine, elle n'a pas le temps d'auditionner

tout le monde mais, pour nous, libéraux, il est important que chacune des subventions soit réellement justifiée et que nous les ciblions bien, afin de les destiner à ceux qui doivent être aidés.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Nous avons écrit à maintes reprises à l'association en cause pour avoir de ses nouvelles, mais nous ne recevions pas de réponse. En l'occurrence, les responsables de cette association ont décidé de mettre un terme à leurs activités, du point de vue fiscal, au 31 décembre 2002, mais il est clair que, durant le premier semestre 2003, ils se sont posé un certain nombre de questions sur la poursuite éventuelle de leurs activités. Ils n'ont pas voulu les continuer et ils nous l'ont fait savoir une fois que le projet de budget 2004 était imprimé. C'est pour cela que j'ai dû rédiger cet amendement la semaine passée.

M. Pierre Maudet (R). J'interviens juste pour une petite précision, Monsieur le magistrat. Si cette association a cessé ses activités le 31 décembre 2002, vous nous confirmerez aux comptes 2003 qu'aucune subvention ne leur a été attribuée!

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté à l'unanimité.

*Page 104, cellule 5007, Service social,
groupe de comptes 365, Institutions privées (Collectif des travailleurs
et travailleuses sans statut légal, page jaune 138).*

Le président. Nous avons reçu un amendement de l'Union démocratique du centre proposant la suppression de la subvention de 50000 francs. La justification de l'amendement est le refus de soutenir l'illégalité par le biais de la subvention allouée au Collectif des travailleurs et travailleuses sans statut légal.

M. Marc-André Rudaz (UDC). S'il est tout à fait louable que l'on soutienne son prochain au niveau individuel, ce qui se passe dans cette commune est tout de même incroyable! Je ne savais pas qu'il appartenait aux corporations de droit public de subventionner des associations qui soutiennent l'illégalité. Si la Confédération a institué des permis de travail, je pense que c'est dans l'intérêt de notre population. Or notre commune se permet de ne pas respecter les règles

fédérales! Quel respect une partie de notre peuple pourra-t-il avoir de nos autorités communales, si elles ne sont pas capables de respecter les règles de la Confédération?

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). L'Union démocratique du centre se plaignait tout à l'heure de ne pas avoir de débat politique. Nous n'aurons effectivement peut-être pas l'occasion d'en faire un maintenant à ce sujet, mais je vous donne brièvement nos motivations pour le maintien de cette subvention. L'Union démocratique du centre nous propose de reléguer, une fois encore, les travailleurs sans droits dans une exclusion plus grave. Faut-il le rappeler, personne n'est illégal! L'illégalité, c'est parfois un statut qui, à un moment donné de la vie, peut ne pas correspondre à la sécurité et au confort dont vous jouissez sûrement, Monsieur Rudaz. Nous avons déjà mené un bon débat sur le thème de l'illégalité lors de la séance plénière de mercredi dernier au sujet de Rhino. Comme d'habitude, vous voulez vous en prendre aux personnes les plus vulnérables, que certains, dans votre parti de l'Union démocratique du centre, ne rechignent pourtant pas à utiliser comme main-d'œuvre corvéable à merci. Vous voyez sans doute à qui je fais référence, dans le canton de Vaud...

En l'occurrence, les illégaux, ou plutôt les illégitimes, ce sont ces patrons sans scrupules, et non les travailleurs sans statut. Il nous faut donc défendre ces derniers et surtout les aider à se défendre et à défendre leurs droits. Au nom de toute l'Alternative, je vous informe que nous refuserons cet amendement. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 62 non contre 4 oui (1 abstention).

Le président. Je salue à la tribune notre ancienne collègue M^{me} Marie Vanek. (*Applaudissements.*)

Page 104, cellule 5007, Service social, groupe de comptes 365, Institutions privées (Aspasie – développement projet aux hommes prostitués, page jaune 138).

Le président. Nous avons reçu un autre amendement de l'Union démocratique du centre demandant la suppression de la subvention accordée à Aspasie

pour le développement d'un projet de soutien aux hommes prostitués. Cet amendement propose une diminution de 50000 francs et le nouveau montant serait de 0 franc.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Décidément, je suis vraiment le grand méchant loup, aujourd'hui! Les hommes prostitués sont des êtres humains à part entière et ils sont venus nous expliquer en commission que, pour eux, la prostitution était une profession comme une autre, ce que j'accepte tout à fait. Cependant, leur profession les oblige à prendre leur retraite à partir d'environ 25 ou 26 ans, parce que, à cet âge-là, cela ne va plus. En général, les personnes qui ne peuvent plus continuer leur métier doivent se recycler dans d'autres professions; quand on perd son travail, on a quelques droits, mais on ne nous subventionne pas. Pourquoi cette catégorie de travailleurs en particulier aurait-elle plus de droits que les autres travailleurs de cette ville? N'oublions jamais que ce que l'on donne à certains, on le prend à d'autres qui ont souvent eux-mêmes des problèmes.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'interviens brièvement, puisque notre magistrat M. Tornare a développé précédemment avec brio les objectifs de ce projet. Il est important de continuer à soutenir ce dernier, car il permet d'avoir un travailleur social de rue sachant comment approcher et aborder cette population à risques que sont les hommes prostitués. En termes de santé publique, il en va de notre responsabilité de ne pas ignorer purement et simplement cette réalité sociale. Au nom de l'Alternative, j'annonce que nous refuserons cet amendement.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 1 oui (4 abstentions).

Page 104, cellule 5007, Service social, groupe de comptes 365, Institutions privées (Eper – Permanences pour migrantes, page jaune 138).

Le président. Nous avons reçu un troisième amendement de l'Union démocratique du centre, proposant la suppression de la subvention de 25000 francs. Le nouveau montant serait de 0 franc. La justification est le refus de soutenir l'illégalité par le biais de cette subvention allouée à Eper – Permanences pour migrantes.

M^{me} Catherine Gaillard Iungmann (AdG/SI). Naturellement, l'Alternative rejettera cet amendement...

Le président. Excusez-moi de vous interrompre, Madame Gaillard Iungmann, mais j'apprends à l'instant même que M. Rudaz retire l'amendement. (*Applaudissements.*)

Le budget de M. Tornare, pages 99 à 105, est adopté.

Le président. Nous passons au vote des arrêtés pour clore ce deuxième débat. Nous descendrons ensuite dans la cour de l'Hôtel de Ville pour la cérémonie de l'Escalade. Je vous prie de ne pas attaquer de suite le buffet, qui sera ouvert à 19 h 30! (*Rires.*) Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30 avec le troisième débat.

(Le président donne lecture des chiffres des arrêtés.)

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 1 est accepté par 41 oui contre 34 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 2 est accepté par 45 oui (28 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté 3 est accepté par 41 oui (33 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Arrêté 1. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

	<i>Fr.</i>
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1021488097
sous déduction des imputations internes de	<u>73685265</u>
soit un total des charges nettes de	947802832
et les revenus à	1033962811
sous déduction des imputations internes de	<u>73685265</u>
soit un total des revenus nets de	960277546

L'excédent de revenus présumé s'élève à 12474714 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

	<i>Fr.</i>
a) patrimoine administratif	
dépenses	80000000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	80000000
b) patrimoine financier	
dépenses	20000000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	20000000
c) total	
dépenses	100000000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100000000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
a) patrimoine administratif		
investissements nets		80000000
amortissements ordinaires	58418956	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 12474714</u>	
autofinancement		<u>70893670</u>
insuffisance de financement		9106330
b) patrimoine financier		
investissements nets		20000000
amortissements (autofinancement)		<u>1869029</u>
insuffisance de financement		18130971
c) total		
investissements nets		100000000
amortissements ordinaires	60287985	
amortissements complémentaires	0	
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 12474714</u>	
autofinancement		<u>72762699</u>
insuffisance de financement		27237301

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

	<i>Fr.</i>
L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.	12474714

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2004, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2004 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2004.

Arrêté 3. – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2004 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 27000000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie au 31 décembre 2004.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2004, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Le président. Le troisième débat aura lieu à 20 h 30.

3632 SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (après-midi)
Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 35.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3590
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3590
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B). Suite du deuxième débat	3590
4. Propositions des conseillers municipaux	3632
5. Interpellations	3632
6. Questions écrites	3632

La mémorialiste:
Marguerite Conus